

Image not found or type unknown



Fin anticipée d'un achat loi girardin

Par **aikido41**, le **20/04/2014** à **18:13**

bonjour

j'ai fais l'acquisition d'un bien en martinique sous la loi girardin en 2007 suite a un retard de construction je n'ai pas pu defiscaliser pour 2007 j'ai donc reglec réglé les impots avec penalités je me suis retrouver avec un probleme financier et saisie de mon bien avec vente forcée en 2013 ma question est la suivante que dois je faire au niveau des impots car je ne finirai pas le contrat loi girardin dans les delai obligés quelle position tenir auprès des impots merci d'avance